

**LISTE D'APTITUDE ETABLIE AU TITRE  
DE LA PROMOTION INTERNE AU GRADE DE TECHNICIEN  
AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L. 523-1 et suivants relatifs à la Promotion Interne,

**Vu** le Décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires et notamment les articles 14 et suivants,

**Vu** le Décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

**Vu** l'avis du Comité technique départemental du 14 décembre 2020,

**Vu** la délibération n° 20-51 du 30 septembre 2020 et l'arrêté n° 2021-501 du 11 juin 2021 relatifs aux lignes directrices de gestion - promotion interne,

**Vu** la demande de réinscription formulée par un ou des agents inscrits le cas échéant sur la liste d'aptitude au titre de la Promotion Interne,

**ARRETE**

**Article 1** : La liste d'aptitude au grade de **Technicien** établie au titre de la promotion interne 2024 à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 est fixée comme suit :

ANGER Laurence	COMBOURG
BARON Thierry	REDON
BUIS Dominique	MONTFORT-SUR-MEU
CHAPEAU Christophe	LA NOË-BLANCHE
DAUMOINE Stéphane	MONTGERMONT
GERVAIS Vincent	DOL-DE-BRETAGNE
GRUSON Christophe	DINARD
LEPAROUX Jérôme	BAULON
RENOUARD Léry	LA RICHARDAIS
ROZE Fabrice	VITRE
RYO Jérémie	REDON
SIMON Roger	MAEN ROCH
TREHU Guillaume	MAEN ROCH

**Article 2** : La liste d'aptitude au grade de **Technicien** établie au titre de la promotion interne 2023 à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 est fixée comme suit :

RENAUD David	GUICHEN
--------------	---------

**Article 3** : Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Région Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine, et adressé aux agents intéressés et aux collectivités concernées.

**Article 4** : La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Thorigné-Fouillard, le 24 juin 2024

Chantal PETARD-VOISIN  
Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20240627-5-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 27-06-2024

Publication le : 27-06-2024



La Présidente du Centre  
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CP' or similar initials.

Chantal PÉTARD-VOISIN